

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire
Congés de Printemps 2026

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu son arrêté municipal du 28 mars 2026 portant délégations de fonctions du Maire à ses adjoints,

considérant qu'il convient, au regard de l'absence de certains élus pendant la période des congés de Printemps 2026, d'organiser la répartition des délégations du Maire aux adjoints pendant cette période provisoire,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGUE provisoirement à chacun des adjoints les fonctions suivantes, conformément à la répartition et aux périodes indiquées dans le tableau ci-dessous, sous réserve de la présence effective du titulaire durant la période concernée :

Titulaires de la délégation	Délégations provisoires
Philippe BOUYSSOU Maire	Méhadée BERNARD : <i>du 18 au 26 avril 2026 inclus</i> Guillaume SPIRO : <i>du 27 avril au 3 mai 2026 inclus</i>
Guillaume SPIRO Quartier Monmousseau-Vérollet- Quartier Parisien Personnel communal et dialogue social Coordination des politiques d'attribution du logement social Relations avec les bailleurs sociaux Relations aux services publics nationaux	Méhadée BERNARD : <i>du 17 au 26 avril 2026 inclus</i>
Karim MASTOURI Petite enfance	Sébastien SCARPINATO : <i>du 27 avril au 02 mai 2026 inclus</i>



Arrêtés municipaux

<p>Malika ZEDIRI Politique tarifaire des activités au quotient familial Vice-présidence du CCAS Lutte contre la précarité Logement d'urgence et résidences sociales Accès aux droits</p>	<p>Alexandra MORTET : <i>du 17 au 22 avril 2026 inclus</i></p>
<p>Jean-François CLAUDON Actions mémorielles, archives, patrimoine historique Vie étudiante, enseignement supérieur Culture scientifique</p>	<p>Guillaume RUCHAUD : <i>du 20 au 24 avril 2026 inclus</i></p>
<p>Kheira Freih BENGABOU Développement et entretien des espaces verts publics, végétalisation et biodiversité Sobriété et biens communs énergétiques Déplacements, mobilités alternatives</p>	<p>Sébastien SCARPINATO : <i>du 27 avril au 02 mai 2026 inclus</i></p>
<p>Clément PECQUEUX Réemploi, économie circulaire prévention et gestion des déchets Propreté et entretien de l'espace public Animation de l'observatoire éco-citoyen de connaissance des pollutions Transports en commun Politique de stationnement</p>	<p>Ouarda KIROUANE : <i>du 20 au 26 avril 2026 inclus</i></p>
<p>Fabienne OUDART Quartier Centre-Ville Politique éducative en direction des enfants et des adolescents Droits et citoyenneté des résidents étrangers</p>	<p>Guillaume RUCHAUD : <i>du 18 au 26 avril 2026 inclus</i> Ouarda KIROUANE : <i>du 27 avril au 03 mai 2026 inclus</i></p>
<p>Bertrand Quinet Politiques sportives Bien-vieillir à Ivry</p>	<p>Guillaume RUCHAUD : <i>du 18 au 26 avril 2026 inclus</i> Ouarda KIROUANE : <i>du 27 avril au 03 mai 2026 inclus</i></p>
<p>Ouarda KIROUANE Finances Tranquillité de l'espace public et prévention de la délinquance, relations avec la Police Nationale</p>	<p>Méhadée BERNARD : <i>du 18 au 26 avril 2026 inclus</i></p>

Guillaume RUCHAUD Sécurité des établissements recevant du public Relation aux bailleurs sociaux Relation aux services publics nationaux à Ivry Quartier Monmousseau-Vérolot	Ouarda KIROUANE : <i>du 27 au 30 avril 2026 inclus</i>
Audrey MEDEVILLE Égalité de genres et lutte contre les violences sexistes et sexuelles Santé, accès aux soins	Guillaume RUCHAUD : <i>du 20 au 26 avril 2026 inclus</i>

ARTICLE 2 : DIT que ces délégations de fonctions comprennent le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué.

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- à Madame la Directrice Générale des services de la Mairie pour l'information de l'administration communale,
- aux intéressé.e.s.

FAIT EN MAIRIE LE **17 AVR. 2026**

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE **17 AVR. 2026**

RECU EN PREFECTURE

LE **17 AVR. 2026**

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE **17 AVR. 2026**

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,


Philippe BOUYSSOU



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20260417-AR202604_09-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026